

# Enquêtes publiques

17011970



## Commune de Vins-sur-Caramy

### Enquête publique

Objet : Commune de Vins-sur-Caramy. Enquête publique sur le Projet de PLU arrêté.

Par arrêté en date du 28 Novembre 2017 le Maire de la commune de Vins-sur-Caramy a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le projet n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale ; l'arrêté préfectoral de non éligibilité est joint au dossier d'enquête.

Le rapport de présentation du Plan Local d'urbanisme comprend une analyse de l'état initial de l'environnement, et expose la manière dont le plan prend en compte le souci de la préservation et de la mise en valeur de l'environnement ainsi que les effets et incidences attendus de sa mise en œuvre sur celui-ci.

L'enquête se déroulera en Mairie de Vins-sur-Caramy du 2 janvier 2018 au 2 février 2018 inclus.

Le dossier d'enquête publique est consultable en mairie de Vins-sur-Caramy aux jours et heures habituels d'ouverture soit : du lundi au vendredi de 11h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet suivant <http://www.vinssurcaramy.fr>. Un poste informatique avec accès internet sera mis à disposition du public à la mairie de Vins-sur-Caramy.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou les adresser par écrit à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur, Hôtel de Ville, Place de l'Eglise, 83170 Vins-sur-Caramy.

Les observations du public pourront également être exprimées par messagerie électronique à l'adresse : [accueil@vinssurcaramy.fr](mailto:accueil@vinssurcaramy.fr) du 2 janvier 2018 à 9h au 2 février 2018 à 17 h.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie aux dates et heures suivants :

- Le 2 janvier 2018, de 9 h à 12 h,
- Le 10 janvier 2018, de 14 h à 17 h,
- Le 15 janvier 2018, de 9 h à 12 h,
- Le 25 janvier 2018, de 14 h à 17 h,
- Le 2 février 2018, de 14 h à 17 h.

Toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées auprès de Christian RIOLI, Maire de Vins-sur-caramy, soit par courrier adressé à la Mairie de Vins-sur-Caramy, Place de l'Eglise, 83170 Vins-sur-Caramy ou par téléphone : 04 94 37 00 40.

Caractéristiques principales du projet :

Le PLU de Vins-sur-Caramy comporte quatre orientations générales :

- . Programmer un développement urbain adapté au territoire,
- . Programmer un développement économique adapté au territoire,
- . Préserver les espaces agricoles,
- . Définir une Trame Verte et bleue adaptée au territoire.

Le projet de PLU est constitué par :

- le rapport de présentation,
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),
- les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP),
- le règlement (pièces écrites et pièces graphiques),
- les annexes générales.

Décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête :

Cette enquête publique a pour objet de permettre à la population et à toutes personnes intéressées d'examiner le projet de PLU arrêté le 17 juillet 2017 par le conseil municipal et de formuler des remarques et observations préalablement à l'approbation du document de PLU.

Modalités relatives à l'enquête :

M. Alain L'HELGOUARC'H, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, a été désigné Commissaire Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Toulon.

A l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. A l'issue d'un délai de trente jours le Commissaire Enquêteur transmet au Maire le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du département du Var et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulon. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur le site internet [www.vinssurcaramy.fr](http://www.vinssurcaramy.fr), et ce pendant un an à compter de la date de la remise du rapport, conformément aux dispositions de l'article R123-21 du code de l'environnement.

CRÉATEURS D'  
POUR ÊTRE BIEN INFOR